



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le mardi 27 août 2024 à 18 h 30 à la salle Jeanne-Landry du pavillon André-Coindre du Campus Notre-Dame-de-Foy, située au 5030, rue Clément-Lockquell, à Saint-Augustin-de-Desmaures, G3A 1B3.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogations mineures concernant l'immeuble suivant :

**290, rue de Rotterdam (lot 6 479 791)**

Demande de dérogations mineures visant à autoriser l'installation en cour avant :

- d'une clôture de sécurité protégeant le bassin de rétention, d'une hauteur de 1,2 m au lieu d'un maximum de 1 m;
- d'une porte de sécurité avec clôture barbelée d'une hauteur de 2,1 m au lieu d'un maximum de 1 m;
- d'une clôture barbelée ceinturant le terrain d'une hauteur de 2,4 m au lieu d'un maximum de 1 m;

et ce, contrairement à l'article 3.5.2.1 du *Règlement de zonage N° 480-85* pour la zone IB-1

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Une présentation du projet visé par cette demande est disponible sur le site internet de la Ville pour consultation à l'adresse suivante : <https://vsad.ca/avis>.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 9 août 2024

La greffière,  
Me Marie-Josée Couture  
[www.vsad.ca](http://www.vsad.ca)